

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2013

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Thierry CLAIRET, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Béatrice ROUX (arrivée au point n°2), Franck D'ELIA, Mélanie COUSIN, David COLLUS, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Frédéric TISSOT

Etaient absents ou excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU, Pierre DESSERTENNE, Joëlle GUERIN (pouvoir à Dominique MARECHAL), Emilie BONIN, Nelly GOBY (pouvoir à Philippe ARDOUIN)

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur David COLLUS a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rend hommage à Messieurs Jean-Claude Briotet, Jean Bézard et Frédéric Tedesco, qui nous ont quittés récemment.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 février 2013

Sans observations

- **AFFAIRES GENERALES :**

2°) Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés d'assises de Côte d'Or

Conformément au Code de Procédure Pénale concernant l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte-d'Or, **le conseil municipal PROCÈDE** au tirage au sort de 23 personnes à partir de la liste électorale de la commune.

3°) Retrait de la délibération de 2012 relative à la convention de mise à disposition d'un minibus aux associations de la ville

Le conseil municipal **DECIDE** de retirer la délibération n°2012-47 du 25/06/2012, suite à une observation de la Préfecture.

- **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE :**

4°) Fixation des taux de fiscalité pour 2013

Mme LIEVREMONT propose de maintenir les taux de fiscalité pour 2013, soit :

Taxe d'habitation	8,32 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,27 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,75 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (23 POUR, 3 ABSTENTIONS Philippe ARDOUIN, Nelly GOBY, Daniel CORNOT) de reconduire pour 2013 les taux de fiscalité fixés en 2012.

5°) Comptes administratifs 2012 : budget général et budget annexe «location de salles»

Michèle LIEVREMONT présente le détail du compte administratif 2012 :

Budget général

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	7 275 416,06	8 273 426,01	998 009,95
Report 2011			<u>+ 2 942 510,03</u>
TOTAL			3 940 519,98
Investissement	2 475 515,25	1 955 942,63	- 519 572,62
Report 2011			<u>+ 1 059 589,34</u>
TOTAL			540 016,72
TOTAL	9 750 931,31	10 229 368,64	478 437,33
Report 2011			<u>+ 4 002 099,37</u>
TOTAL			+ 4 480 536,70

Budget annexe « Locations de salles »

- Section de fonctionnement
 - Dépenses réelles 54 964 €
 - Recettes réelles 92 395 €
 - Excédent de clôture 37 431 €
 - Section d'investissement
 - Dépenses réelles 7 242 €
 - Recettes réelles 11 619 €
 - Excédent de clôture 4 377 €
- Excédent global : 41 808 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE (25 VOIX POUR, M. le Maire ne participant à ce vote) les comptes administratifs 2012 du budget général et du budget annexe « Locations de salles ».

6°) Comptes de gestion 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité les comptes de gestion 2012 du budget général et du budget annexe «locations de salles» dressés par Mme le Receveur.

7°) Affectation des résultats 2012 : budget général et budget annexe «location de salles»

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'affecter, après approbation du compte administratif 2012, les résultats de fonctionnement de la manière suivante :

Budget général

Excédent de fonctionnement	3 940 519.98 €
Affectation en investissement (article 1068)	900 000.00 €
Report en fonctionnement (article 002)	3 040 519.98 €

Budget annexe « Locations de salles »

Excédent de fonctionnement :	31 787.95 €
Affectation en investissement (article 1068)	28 026.71 €
Report en fonctionnement (article 002)	3 761,24 €

8°) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2012

Le conseil municipal PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la commune en 2012.

9°) Demande de subvention présentée par l'amicale du personnel de la ville de Saint-Apollinaire

Le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** de verser une subvention d'un montant de 400 euros à l'amicale du personnel de la ville de Saint-Apollinaire pour 2013.

10°) Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADMET à l'unanimité en non-valeur des factures impayées au centre de loisirs pour une famille, d'un montant total de 59.90 euros.

- TRAVAUX, PATRIMOINE ET URBANISME :

11°) Versement d'une indemnité concernant les projets d'aménagement du site de l'ALSH actuel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le versement d'une indemnité de 3 000 euros à chacun des 3 candidats non retenus, ayant présenté une esquisse relative à l'aménagement du site de l'ALSH actuel.

12°) Information sur la composition du comité de pilotage du futur P.L.U

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la composition du comité de pilotage dans le cadre du futur P.L.U. Ce travail de réflexion sera conduit au travers de 4 ateliers sur les thèmes suivants : habitat, économie, environnement et déplacement.

13°) Demande de remboursement au Grand Dijon concernant les frais d'huissier engagés pour l'expulsion des gens du voyage

Le conseil municipal **MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour demander au Grand Dijon, le remboursement d'une partie des frais d'huissier engagés dans la procédure d'expulsion des gens du voyage, pour un montant de 700 euros.

- JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE :

14°) Information sur les rythmes scolaires

Le Maire INFORME le conseil municipal de la décision de reporter l'application du décret du 24/01/2013 relatif aux nouveaux rythmes scolaires dans les écoles de la commune, à la rentrée scolaire de septembre 2014.

- SOLIDARITES FAMILLE

15°) Adhésion au conseil local de santé mentale

Le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** d'adhérer au conseil local de santé mentale, qui a pour but de développer le partenariat entre les différents acteurs du territoire, préoccupés par les problèmes de santé mentale. L'adhésion s'élèvera à 1 278 euros pour l'année 2013.

- PERSONNEL

16°) Création d'un emploi non permanent au sein de Médi@lude pour faire face à un besoin saisonnier

Le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** de créer un emploi saisonnier durant les vacances scolaires au sein de Médi@lude, compte tenu de l'accroissement d'activité durant ces périodes.

17°) Création d'un emploi non permanent en vue du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** de créer un emploi non permanent, suite au départ de l'agent chargé notamment de l'élaboration de la revue « Regards Croisés », à compter du 9 avril 2013.

18°) Modification du tableau des emplois et du régime indemnitaire

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire concernant une promotion interne et des avancements de grade d'agents, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** de modifier le tableau des emplois et de créer le régime indemnitaire correspondant.

- **COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE**

1- CONCESSIONS CIMETIERE :

12 ventes ou renouvellement de concession pour la période du 30 Janvier 2013 au 7 avril 2013

2 – SIGNATURES DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- **fourniture et la livraison de couches à la crèche et à la halte-garderie**

A la société RIVADIS - ZI – impasse du Petit Rosé – 79100 ROUZY, pour une durée d'un an, avec 3 reconductions possibles, et pour un minimum annuel de 20 000 couches et un maximum annuel de 52 000 couches.

- **fourniture et la livraison de lait à la crèche et à la halte-garderie**

A la société RIVADIS - ZI – impasse du Petit Rosé – 79100 ROUZY, pour une durée d'un an, avec 3 reconductions possibles,

	Minimum annuel	maximum annuel
Lait 1 ^{er} âge	50 b	100 b
Lait 2 ^e âge	120 b	200 b
Lait de croissance	20 b	50 b

- **acquisition de véhicules**

- **Lot 1** – fourniture d'un fourgon à la société SICA Rue de Cracovie à St Apollinaire pour un modèle Peugeot Boxer d'un montant de 18 191.85 € ht.

- **Lot 2** - fourniture d'un véhicule berline à la société CITROEN Place St Exupéry à Dijon pour un modèle C3 d'un montant de 13 050.16 € ht.

- **acquisition de matériel électrique** pour les bâtiments communaux pour l'année 2013, avec reconduction possible en 2014, comme suit :

Lot	Montant mini par an	Montant maxi par an	Titulaire
1-Legrand	4 000 ttc – 3 344 ht	15 000 ttc – 12 542 ht	SDME 21000 Dijon
2-Saft URA	1 000 ttc – 836 ht	4 000 ttc – 3 344 ht	CGED 69007 Lyon
3-Luminaires	1 500 ttc – 1254 ht	6 000 ttc – 5 016 ht	CEF YESS (Osram) 21000 Dijon et REXEL (Philips) 21850 St Apollinaire
4- Lampes et appareillages	2 000 ttc – 1 672 ht	8 000 ttc – 6 688 ht	

- **acquisition de panneaux de signalisation verticale** et accessoires de pose pour l'année 2013, avec reconduction possible en 2014, 2015 et 2016, avec la société SIGNAUX GIROD BOURGOGNE – 21000 Dijon pour un montant annuel minimum de 6 000 € ttc (5 016 ht) et maximum de 20 000 € ttc (16 722 ht).

3 - DECISION D'ESTER EN JUSTICE

Référé auprès du Tribunal d'Instance et mandater Me ALLAM Avocat, 2 bis rue Bossack à Dijon pour le représenter dans l'affaire d'occupation illicite du parking à l'angle des rue Jean Moulin et Schmitt, par les gens du voyage.

4 - REGLEMENTS d'HONORAIRES

Pour le dossier d'occupation du parking par les Gens du Voyage, à l'angle des rues Schmitt et Jean Moulin :

- à Maître Jean-Paul ASTRUC, huissier de justice, 19 avenue Albert Camus 21053 DIJON CEDEX, les sommes de :
 - 1 145.35 € pour le constat du 13 février 2013,
 - 846.35 € pour le constat du 22 février 2013,
- à la SCP d'Avocats CHAUMONT-CHATTELEYN-ALLAM-EL MAHI des honoraires d'un montant de 358.80 € ttc pour le dossier d'assignation en expulsion des gens du voyage pour occupation illicite du parking à l'angle des rues Schmitt et Jean Moulin.

5 - CESSION DE BIENS

- à la société CITROEN Place St Exupéry à Dijon un véhicule berline Peugeot 306 de 1994 pour la somme de 125.41 €
- à la société SICA Rue de Cracovie à St Apollinaire un véhicule fourgon Renault Trafic pour la somme de 1 000 €.

6 - CONCLUSION DE BAIL DE LOCATION_

A compter du 1^{er} mars 2013, un bail de 6 ans pour la location d'un appartement 183 rue de Moirey à Saint-Apollinaire, avec M et Mme DA SILVA Grégory, moyennant un loyer mensuel de 800 € révisable annuellement

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H40.